



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 86202

Texte de la question

M. Victorin Lurel attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation particulièrement difficile des personnes autistes en Guadeloupe, comme le confirme régulièrement le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées de la Guadeloupe. Il rappelle ainsi que le taux de recouvrement en structures médico-sociales de la Guadeloupe est dramatiquement insuffisant : il s'élève en effet à 3,3 % contre un taux de 8,6 % en métropole. Ainsi, alors qu'un projet de maison d'accueil spécialisé a été récemment élaboré par la fédération Autisme Guadeloupe, il souhaite savoir, sur les 116 millions d'euros prévus pour la création de places dans les établissements médico-sociaux et les 34 millions d'euros pour les personnes autistes prévus au budget du ministère, le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera alloué aux autistes en Guadeloupe. De manière plus générale, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour résorber le gigantesque retard dont souffre la Guadeloupe en matière d'équipements sociaux et médico-sociaux et singulièrement pour améliorer la prise en charge des enfants et adultes autistes.

Données clés

Auteur : [M. Victorin Lurel](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86202

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1762